



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE LA CORPORATION D'EXPLOITATION DES RESSOURCES FAUNIQUES (CERF) – VALLÉE DE LA MATAPÉDIA, DIMANCHE LE 7 AVRIL 2023 À 13H00 À LA POLYVALENTE FORIMONT DE CAUSAPSCAL, SITUÉE AU 145, RUE SAINT-LUC.

ORDRE DU JOUR

- 1 Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée;
- 2 Nomination du président et du secrétaire d'assemblée;
- 3 Constatation de la régularité de l'avis de convocation et vérification du quorum;
- 4 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 5 Mot du président et présentation des membres du conseil d'administration;
- 6 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2023;
- 7 Formation du comité d'élection et ouverture des mises en candidature;
- 8 Présentation des états financiers 2023;
- 9 Nomination de l'expert-comptable et du type de mandat;
- 10 Présentation du rapport d'activités 2023;
- 11 Présentation de la tarification 2024;
- 12 Adoption de l'article 8.04 des règlements généraux;
- 13 Présentation du nouveau protocole d'entente 2024-2029;
- 14 Pause;
- 15 Informations générales;
 - a. Bilan de la situation de la pêche;
 - b. Bilan de la situation de la chasse;
 - c. Bilan de la protection de la faune;
 - d. Dossiers foresterie : aires protégées et plan spécial chablis 2024-2025;
 - e. Modalités d'enregistrement;
- 16 Période de question et propositions de l'assemblée;
- 17 Élections;
 - a. Fermeture des mises en candidatures;
 - b. Présentation des candidats;
 - c. Élections;
 - d. Nomination de l'exécutif par le C.A.;
- 18 Remerciement et mot de clôture;
- 19 Levée de l'assemblée;
- 20 Présentation de M. Yves Martineau : conducteur de chien de sang.

- Seuls les détenteurs d'une **carte de membre valide au 30 novembre 2023** seront admis à l'AGA et il faut avoir 18 ans et plus pour avoir le droit de vote.